

Conseillers en exercice : 19	<p>L'an deux mil vingt et un, le mardi vingt-cinq mai, le Conseil municipal des MAGNILS-REIGNIERS, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Nicolas VANNIER, Maire.</p> <p>-----</p> <p>Étaient présents : M Nicolas VANNIER, M Jean-Guy JOUBERT, M^{me} Michèle FOUILLET, M Patrick RENOUX, M^{me} Edwige LECARTEL, M Joël TEILLET, M Daniel MENUET, M^{me} Sandrine MARCHAND, M^{me} Agnès SOUDANNE, M^{me} Michaëlle GOUNORD, M^{me} Sophie COTILLON, M David MIGNON, M Jean-Marc BOURSEGUIN, M Nicolas BOUJU, M^{me} Edwige BOURSEGUIN, M^{me} Virginie THOMAS, M Julien REMAUD,</p> <p>Étaient absent(s) excusé(s) :</p> <p>M^{me} Coralie BODIN donne pouvoir à M^{me} Virginie THOMAS M Stéphane NICOLEAU</p> <p>Le quorum étant atteint, Monsieur Le Maire ouvre la séance conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.</p>
Présents : 17	
Pouvoirs : 1	
Votants : 18	
Convocation : 21/05/2021	
Affichage procès-verbal : 28/05/2021	
M ^{me} Edwige LECARTEL est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.	
Le procès-verbal de la séance du 27 avril 2021 n'apportant pas d'observation, celui-ci est adopté à l'unanimité des votants.	

ORDRE DU JOUR

- 👉 Désignation d'un secrétaire de séance
- 👉 Énoncé des pouvoirs
- 👉 Adoption du procès-verbal de la séance du 27 avril 2021

D_2021_38_01. ADMINISTRATION GENERALE

Elections départementales et régionales 2021 - Mise à disposition des salles communales.

D_2021_39_02. ADMINISTRATION GENERALE – Délégation de pouvoir

Convention avec VENDEE EXPANSION.

D_2021_40_03. FINANCES LOCALES

Transport scolaire - Prise en charge de la part famille.

D_2021_41_04. FINANCES LOCALES

Subventions aux associations.

D_2021_42_05. VOIRIE

Amendes de police – Aménagement de sécurité de la piste cyclable derrière la salle omnisports.

D_2021_43_06. RESSOURCES HUMAINES

Création d'un poste de Rédacteur principal 1^{ère} classe.

D_2021_38_01. ADMINISTRATION GENERALE

Elections départementales et régionales 2021 - Mise à disposition des salles communales.

Dans le cadre des prochaines élections départementales et régionales de 2021, la commune peut être amenée à mettre à disposition des candidats, les salles municipales et de fournir une copie de la liste électorale par papier.

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2144-3,

CONSIDERANT les nombreuses demandes de mises à disposition de salles municipales et du matériel communal en vue d'y tenir des réunions politiques,

CONSIDERANT la nécessité d'optimiser les conditions de mise à disposition de ces salles municipales et du matériel communal en périodes préélectorale et électorale, et de garantir une parfaite égalité de traitement entre les différents demandeurs,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents, décide de :

SE PRONONCER favorable sur la mise à disposition **gratuite** des salles communales, à savoir, la salle culturelle, hors weekends et selon les disponibilités ;

APPLIQUER un coût à la page en noir et blanc de 0.30 € pour du A4 et 0.35 € pour du A3 pour les listes électorales ;

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

D_2021_39_02. ADMINISTRATION GENERALE – Délégation de pouvoir

Convention avec VENDEE EXPANSION.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération autorisant la signature de la convention entre la Commune de LES MAGNILS-REIGNIERS et VENDEE EXPANSION et propose à l'assemblée de nommer Monsieur Nicolas MUSCHE mandataire de la Commune afin de l'assister devant la juridiction d'expropriation, dans le cadre du dossier relatif aux « travaux d'aménagement d'un commerce de proximité et d'une voie de liaison entre la rue des Sables et la rue de la Chapelle à Beigné l'Abbé sur la commune de Les Magnils-Reigniers ».

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents, décide de :

MANDATER Monsieur Nicolas MUSCHE, pour assister la Commune de Les Magnils-Reigniers devant la juridiction d'expropriation, dans le cadre du dossier relatif aux « travaux d'aménagement d'un commerce de proximité et d'une voie de liaison entre la rue des Sables et la rue de la Chapelle à Beigné l'Abbé sur la commune de Les Magnils-Reigniers » ;

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

D_2021_40_03. FINANCES LOCALES

Transport scolaire - Prise en charge de la part famille.

La municipalité a, par délibération n° 2018_17_03 en date du 27 mars 2018, décidé de reprendre la compétence de second rang pour l'organisation et la gestion du service de transport scolaire, auparavant assuré par la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral.

Avant ce transfert, la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral, était organisatrice de second rang pour l'organisation et la gestion du service de transport scolaire, et à ce titre, participait financièrement à la prise en charge de la part famille pour l'inscription des enfants.

Le coût d'un enfant transporté est de l'ordre de 1 000€/an et la Région a donc décidé de demander pour la rentrée 2021, une participation à la charge des familles de 110€/an et par enfant (gratuit pour le 3ème enfant transporté).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents, décide de :

SE PRONONCER favorable sur la prise en charge de la part famille, comme à l'origine, à hauteur de 110€/an et par enfant inscrit ;


AUTORISER Monsieur le Maire à procéder au remboursement des familles par les mandatements correspondants ;

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

D_2021_41_04. FINANCES LOCALES

Subventions aux associations.

Annexe(s) à cette délibération :

 Tableau des subventions 2021.

Comme chaque année, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer à différentes associations et/ou organismes scolaires, une subvention de fonctionnement.

Les élus M Jean-Marc BOURSEGUIN, M David MIGNON, M Nicolas BOUJU et M^{me} Sophie COTILLON quittent la séance.

Madame Edwige LECARTEL présente les demandes de subventions pour l'année 2021.

Il est proposé au Conseil municipal l'attribution des subventions ci-jointes en annexe.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents, décide de :

SE PRONONCER favorable sur les montants de subvention 2021 attribués à chaque organisme ;

AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

D_2021_42_05. VOIRIE – Demande de subventions au titre des amendes de police.

Aménagement de sécurité - Piste cyclable de liaison derrière la salle omnisport.

Monsieur le Maire précise que le Conseil départemental de Vendée a en charge la répartition du produit des amendes de polices selon les articles R.2334-10 à R. 2334-12 du code général des collectivités territoriales. Les communes de moins de 10 000 habitants qui n'ont pas transféré la totalité de leurs compétences en matière de voies communales, de transports en commun et de parcs de stationnement à un groupement de commune, sont éligibles à cette dotation.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le nouveau projet d'aménagement d'une piste cyclable de liaison derrière la salle omnisport reliant le parking à la piste cyclable le long de la voie ferrée, réalisé par la SAET Ingénierie, maître d'œuvre de l'opération.

Afin de pouvoir mener à bien ce programme, la Commune des MAGNILS REIGNIERS sollicite une subvention aussi élevée que possible, au titre des « amendes de police ».

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents, décide de :

APPROUVER la mise en place du projet cité ci-dessus ;

AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes aux dossiers de demandes de subvention au titre des « Amendes de police ».

D_2021_43_06. RESSOURCES HUMAINES

Création d'un poste de Rédacteur principal 1^{ère} classe.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Par conséquent, pour faciliter le recrutement, la délibération peut préciser le cadre d'emplois de recrutement, ainsi que les filières concernées, une délibération ultérieure, après recrutement, ajustera le tableau des effectifs au grade du candidat retenu.

Il convient donc de créer un emploi de Secrétaire de mairie (grade Rédacteur 1^{ère} classe, cat. B), à temps complet soit 35 heures à compter du 01 juin 2021.

Le Maire propose à l'assemblée,

- la création d'un emploi de Secrétaire de mairie (Grade Rédacteur, cat. B), emploi permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires. Cet emploi pourra être pourvu par des agents relevant du grade de Rédacteur 1^{ère} classe.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres présents, décide de :

CREER l'emploi de Secrétaire de mairie (grade Rédacteur, cat. B), emploi permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 01 juin 2021, **susceptible d'être pourvu par des agents relevant du grade de Rédacteur 1^{ère} classe.**

D'INSCRIRE au budget chapitre 012 les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois

Décision du Maire, prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal de certaines de ses attributions

(Article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

DROITS DE PRÉEMPTION URBAIN

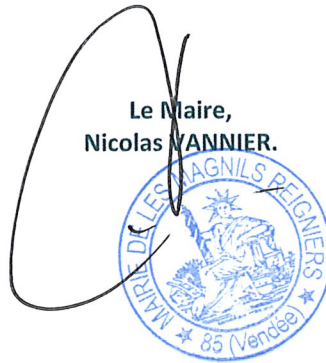
31/03/2021	M BOURREAU Gérard 19 rue du Communal AD 15	Me LESPRIT Rives de l'Yon
21/04/2021	ANGINOT Dominique 20 B rue des Cordes ZI 92	Me O'NEILL Luçon
22/04/2021	ATLANTIC IIIC 3 rue des Noisetiers ZS 228	Me BARON Mareuil-Sur-Lay
29/04/2021	Cts GOURAUD 26 rue des Cordes ZI 59	Me SAINLOT Luçon
29/04/2021	M Mme MOREAU Christophe 19 rue des Cordes ZI 56 et 57	Me SAINLOT Luçon
07/05/2021	Mme Roseline BROSSET 12 rue des Pèlerins AD 160, 166 et 159	Me VERDOOLAEGHE-GIROD Mareuil-sur-Lay
11/05/2021	M. Mme CARON 1 impasse Rampillon AB 162	Me VERDOOLAEGHE-GIROD Mareuil-sur-Lay
20/05/2021	Mme HURE Christine 5 rue du Communal AD 184 / 185 / 188 /189	Me GROSSIN Challans

Informations diverses

- Arrivée d'un contractuel pour trois mois en remplacement d'un agent technique suite à une demande de mise en disponibilité.
- Demande d'implantation d'un commerce ambulant « Amazon Burger » sur la commune.
- Demande de coupe de bois de M CHARNEAU à la Barre au tarif communal de 15 euros du mètre cube.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21H00

Le Maire,
Nicolas VANNIER.



La secrétaire de séance,
Edwige LECARTEL.

